

PARTICIPEZ AU **CONCOURS** **TALENTS** **DES CITÉS**



Chaque année, 30 entrepreneurs implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont primés partout en France.

POUR QUI ?

Chef d'entreprise ou d'association installé dans un quartier prioritaire politique de la Ville ou qui souhaite le devenir.

Inscription jusqu'au 31 juillet 2020

www.talentsdescites.com

Les prix

Une dotation de 1000 à 7000 euros.

Catégories et critères d'éligibilité

- **Catégorie Création** : cette catégorie est destinée aux créateurs d'entreprise ou d'association dont l'activité a été créée et développée entre janvier 2017 et avril 2020 sur le territoire français dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ils doivent avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise. Le lauréat régional Hauts-de-France est doté de 2000 euros.

- **Catégorie Emergence** : cette catégorie est destinée aux porteurs de projet, dont l'installation est prévue sur le territoire français dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ils doivent également avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise. Le lauréat régional Hauts-de-France est doté de 1000 euros.

**Les lauréats régionaux concourent automatiquement
à l'édition nationale de Talents des cités !**

En partenariat avec



Contact concours Talents :

BGE Picardie, Martine COQUART – mail : martine.coquart@bge-picardie.org

tél. 06 17 50 62 27

www.talentsdescites.com

www.bge-picardie.org